











Vécu maioritairement par les femmes. le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est dénoncé depuis

longtemps par la CFDT comme une atteinte grave à leur dignité et à leurs droits, un obstacle important à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes et un agissement inacceptable qui doit être sanctionné.

Harcèlement sexuel, violences au travail : vous êtes victime ou témoin. Portez les faits devant la section syndicale CFDT de votre lieu de travail.

[LE SYNDICAT EST UN LIEU D'ÉCOUTE ET DE SÉCURITÉ]

Une personne victime de harcèlement ou de violence peut en toute confiance venir y parler de ce dont elle souffre; y être rassurée sur son intégrité et sur son avenir professionnel.

Avec l'accord de la victime, la CFDT intervient auprès de l'employeur, qui a une obligation de sécurité envers ses salarié-e-s. Si l'employeur

ne bouge pas, la CFDT mobilisera le CHSCT et l'inspection du travail, en continuant de protéger et d'aider la salariée victime de violences.

Le harcèlement sexuel, les violences au travail sont, pour les salariés et l'entreprise, des situations graves, traumatisantes.

[MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR]

C'est pourquoi la section syndicale CFDT de votre entreprise va mettre en place, avec l'employeur, un plan de prévention des violences faites aux femmes au travail.



Votre lassitude est le meilleur indicateur. Elle détermine la frontière entre de simples

compliments et des propos/gestes inopportuns et imposés.

Propos et injures sexistes, affichage pornographique, chantage, menaces, exhibition, agressions sexuelles, tentative de viol et viol :

CES VIOLENCES SONT SANCTIONNÉES PAR LA LOI

Vous vous sentez humiliée, vous avez peur, vous n'êtes plus respectée : ne restez pas isolée.

OUE FAIRE?

La première chose, c'est d'en parler :

À vos ami-e-s, conjoint, parents... Il y a dans le harcèlement un élément d'humiliation intime qu'il faut pouvoir exprimer le plus vite possible.

Aux délégué-e-s CFDT dans l'entreprise ou à la permanence CFDT la plus proche. Ils vous accueilleront et vous aideront dans la marche à suivre pour mettre fin au harcèlement ou aux violences.

[LA COUPABLE, CE N'EST PAS VOUS]

Avec l'aide des délégué-e-s :

- Alertez votre employeur (s'il n'est pas l'auteur des faits) pour qu'il intervienne.

Il est responsable de votre sécurité et de votre bien-être au travail.

- Alertez en parallèle l'inspection du travail.
- Consultez un médecin du travail. Faites-vous délivrer un certificat médical aussi précis que possible.
- Prenez des notes, tenez un journal des agissements du harceleur (contexte, lieu, dates, paroles et gestes exacts...).
- Gardez toutes les preuves de ce harcèlement ou de ces violences : messages, cadeaux, plaintes, arrêts de travail...



A PREMIÈRE II est souvent

difficile pour les victimes de harcèlement sexuel et de violences sur

le lieu de travail d'en faire part à leurs collègues. Mais certains signes peuvent vous donner à penser que l'un-e de vos collègues est victime de harcèlement sexuel ou de violences dans l'entreprise :

L'ambiance sur le lieu de travail est mauvaise (moqueries, réflexions désobligeantes, courriels offensants ou humiliants...)

[Une collègue semble déprimée, souvent en larmes ou absente sans raison...

Des « rumeurs » courent sur votre collègue.

Si la victime de harcèlement sexuel ou de violence vous alerte, ou si vous soupçonnez une situation difficile...

QUE FAIRE?

Parlez-en avec votre collègue, soutenez-la. Nombreux sont les cas de harcèlement ou de violences qui conduisent leur victime à la dépression, parce qu'elle se sent seule, qu'elle a honte, et qu'elle pense que personne ne peut la croire.

PARLEZ-EN À VOS REPRÉSENTANT-E-S CFDT OU CONTACTEZ LA CFDT PARIS

Avec le syndicat, vous n'êtes plus seule : Le syndicat intervient auprès de l'employeur qui a une obligation de sécurité des salariés.

Le syndicat multiplie les démarches pour empêcher le harceleur de nuire.



^{II} À LA CFDT, **OUE JE ME FAISAIS** ON M'A ÉCOUTÉE. À ME DEFENDRE 11

Pour que les femmes soient

[RESPECTÉ-E-S]

dans l'entreprise comme elles doivent l'être partout ailleurs, nous créons un dispositif de :

Sensibilisation des équipes syndicales.

[Formation des militantes à la prise en charge des violences faites aux femmes au travail.

Prévention des violences sur le lieu de travail.

Accueil dans nos structures des femmes victimes de violences au travail.

http://respectees.cfdtparis.com CFDT PARIS: 01 42 03 88 25

Avec le soutien du Conseil Régional d'Ile de France et de la Ville de Paris.

